AR Prefecture

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

043-214300238-20241121-2024_26-DE Reçu le 21/11/2024

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024 N° 26/2024

Date de Convocation Publique : 12/11/2024
Date d'Affichage : 12/11/2024

Nombre de Conseillers en exercices : 10 Nombre de Conseillers présents : 09 Nombre de Conseillers Votants : 09

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix-neuf novembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents: Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent : M. LAGIER Jean-Michel

M. Sébastien GIROUX a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET: Création logement locatif communal

Mme le Maire expose aux membres du conseil que le gîte situé au village du Poyet n'est pas rentable (les dépenses sont supérieures aux recettes). Elle propose de transformer ce logement en logement locatif communal.

Pour cela des travaux d'isolation des combles, changement des ouvertures et changement du système de chauffage doivent être réalisés. Des devis sont demandés pour évaluer le budget.

Il est possible de demander une aide à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- > Accepte de transformer le gite en logement communal
- Accepte de demander une aide à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- > Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier

Le Maire, Isabelle SEON

